

Référence marché : 2025-099

OBJET DU MARCHÉ :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITE
ECONOMIQUE ISOPARC 2**

Question 1 : Bonjour, pourriez-vous SVP nous faire parvenir l'étude géotechnique SVP ? Merci par avance. Cordialement

Réponse 1 :

L'étude géotechnique est en cours et sera transmise aux candidats d'ici début mars.

Question 2 : Bonjour, Les bassins sont-ils étanches ou en infiltration ? L'analyse de l'autorisation environnementale par Thema est différente des prescriptions du CCTP.

Réponse 2 :

Conformément aux plans joints au dossier de consultation, les bassins sont étanchés uniquement sur les compartiments destinés à contenir le volume d'eau mort.

Question 3 : Bonjour, Type de produit de marquage : résine thermoplastique rétro ? Merci

Réponse 3 :

Oui. Le produit de marquage est de la résine thermoplastique rétro réfléchissante.

Question 4 : Bonjour, Quelle unité de marquage devons-nous prendre en compte : unité de marquage u =6 cm dans le CCTP et u =5 cm dans le BPU et DE Merci

Réponse 4 :

Conformément aux indications du CCTP, l'unité de marquage à retenir est u=6 cm
Le BPU/DQE a été modifié en ce sens.

Question 5 : Bonjour, Pour la signalisation directionnelle : 3.3 ENSEMBLE DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE (MÂT + PANNEAU) 3.3.1 Mât + 1 panneau D21 U 3.3.2 Mât + 2 panneaux D21 U 3.3.3 Mât + 3 panneaux D21 U 3.3.4 Panneau D42 U Merci

Réponse 5 :

Sur la branche Ouest du giratoire à créer sur la RD84, le D21 portera la mention « MONTS ».

Sur la Branche Nord de ce giratoire, le D21 sera équipé de deux panneaux. L'un portera la mention « ISOPARC » et l'autre la mention « Parc d'attraction Family Parc »

Sur la Branche Est de ce giratoire, le D21 sera équipé de deux panneaux. L'un sera sur fond bleu et portera les mentions « A10 » « 1,5 » et le symbole SC17 (autoroute). L'autre portera l'indication « SORIGNY ».

Les D42 seront de type D42b. Ils porteront, en fonction de la branche sur laquelle ils seront implantés, les indications :

- « ISOPARC », « MONTS », et « Accès riverain » + symbole d'interdiction,
- « MONTS », « Accès riverain » + symbole d'interdiction, et « SORIGNY » + A10 avec symbole SC17
- « Accès riverain » + symbole d'interdiction, « SORIGNY » + A10 avec symbole SC17, et « ISOPARC »

Question 6 : Bonjour, Merci de nous envoyer les plans de décors correspondants ou a minima les mentions ?

Réponse 6 :

Idem réponse question n°5

Question 7 : Pouvez-vous nous donner les références des pompes installées, leurs plaques signalétiques ainsi que leurs fiches techniques ?

Réponse 7 :

Vous trouverez, ci-joint, le plan du poste de refoulement existant, indiquant le type de pompes installées. Vous trouverez, également ci-joint, la fiche technique de ces pompes

Question 8 : Pouvez vous nous faire parvenir : longueur du refoulement + type de canalisation type de canalisation interne au PR débit de pointe attendu côte de rejet côte arrivée gravitaire hauteur FE fond de cuve point fonctionnement pompes actuelles

Réponse 8 :

En réponse à vos interrogations, vous trouverez, ci-joint, le plan du poste de refoulement existant, et la fiche technique des pompes. Par ailleurs, la canalisation de refoulement existante est en PVC Ø63. Elle mesure 800 m de longueur. La cote de rejet est de 95,20

Question 9 : Pouvez-vous préciser la granulométrie et couleur du béton à désactiver prévu au prix 2.8.3 ?

Réponse 9 :

Les bétons désactivés seront constitués de concassés de calcaire 4/10 de couleur beige

Question 10 : LOT 3, nous avons des interrogations concernant certains postes. Pourriez vous nous préciser :

REPRISE SUR STOCK ET REGALAGE DE LA TERRE VEGETALE pour la réalisation des fosses de plantations des arbres en isolé ou alignement PRIX AU M3: pourriez vous nous préciser que comprend ce poste exactement? Le décapage de terre végétale sera réalisé par le lot 1 ? La reprise sur stock sera réalisée par le lot 3 ? Le régalage de terre végétale sur 30 cm par le lot 1 conformément aux détails fournis sur le plan des aménagements paysagers ? confirmez vous que ce poste ne comprend ni terrassement en déblais ni évacuation terres impropres, ni d'apport de terre végétale, ni apport de compost/amendement ni ouverture de fosse ?

Réponse 10 :

- *Pourriez-vous nous préciser que comprend ce poste exactement ?*
Les prestations sont présentées dans le prix F005 ainsi que dans le CCTP notamment aux articles 22.7.2, 22.7.2.1
 - *Le décapage de terre végétale sera réalisé par le lot 1 ?*
Oui
 - *La reprise sur stock sera réalisée par le lot 3 ?*
Pour le régalage oui
 - *Le régalage de terre végétale sur 30 cm par le lot 1 conformément aux détails fournis sur le plan des aménagements paysagers ?*
Oui
 - *Confirmez-vous que ce poste ne comprend ni terrassement en déblais ni évacuation terres impropres, ni d'apport de terre végétale, ni apport de compost/amendement ni ouverture de fosse ?*
Comme indiqué, le poste prévoit les éléments du prix F005. L'apport et la mise en place des engrais en amendements sont prévu dans le poste F010. L'apport de terre végétale dans les fosses pourra nécessiter l'évacuation de déblais excédentaires comme indiqué dans le CCTP.
-

Question 11 : LOT 3, nous avons des interrogations concernant certains postes. Pourriez vous nous préciser :

PREPARATION DES SOLS POUR LES PLANTATIONS LIGNEUSES pour les fosses de plantations (arbres et haies) PRIX AU M2: pourriez vous nous préciser que comprend ce poste exactement ? pourriez vous nous confirmer que ce poste comprend l'ouverture de fosse de plantation terrassements en déblais ? l'apport de terre végétale ou la reprise sur stock de terre végétale décapée ? l'apport de compost /amendement ? est ce que le lot 1 réalise le régalage sur 30 cm de terre végétale sur toutes les emprises de plantation / végétalisation ?

Réponse 11 :

- *Pourriez-vous nous préciser que comprend ce poste exactement ?*
Les prestations sont présentées dans le prix F010 ainsi que dans le CCTP notamment aux articles 22.7.2, 22.7.2.1
- *Pourriez-vous nous confirmer que ce poste comprend l'ouverture de fosse de plantation terrassements en déblais ?*
Oui
- *L'apport de terre végétale ou la reprise sur stock de terre végétale décapée ?*
Non, il est prévu dans le poste précédent
- *L'apport de compost /amendement ?*
Oui comme indiqué explicitement dans le prix et dans le CCTP.
- *Est-ce que le lot 1 réalise le régalage sur 30 cm de terre végétale sur toutes les emprises de plantation / végétalisation ?*
Oui comme indiqué dans le CCTP

Question 12 : Bonjour, pouvez-vous nous indiquer le débit attendu pour le remplacement des pompes (non indiqué dans les documents fournis) ?

Réponse 12 :

Le prix 5.9 du BPU du lot 1 (pièce 4.1) précise le débit attendu pour le remplacement des pompes.

Question 13 : Concernant le lot 3, aménagement paysager :

Réponse 13 :

- ***Serait-il possible d'avoir les légendes sur le plan AP1 lot 3, car elles ne paraissent pas sur le plan?***

Vous trouverez le plan à jour en pièce jointe

- ***Où se trouve sur le plan les zones de bambous à traiter ?***

Il n'y a pas de localisation précise. Cependant, la carte suivante indique la parcelle concernée par cette présence.

- ***Serait-il possible svp d'avoir un plan d'abattage et de débroussaillage ?***

Il n'y a pas de plan "d'abattage et de débroussaillage", comme indiqué dans le CCTP, ces actions concernent la libération des emprises. Comme indiqué dans le CCTP, il vous est possible de vous rendre sur site afin de vous rendre compte de la situation exacte des travaux, de leur importance et de leur nature.

- ***Pourriez-vous décrire svp le type de clôture pour la "Mise en défens"?***

Les articles 17 et 26 du CCTP répondent à cette question. Votre proposition peut présenter la mise en défens qui semble être la plus adaptée

- ***Les cépées en taille 150/200 n'existent pas. Quelle taille voulez-vous? 150/175 ou 175/200?***

Vous pouvez proposer des 150/175

- ***L'entretien des espaces enherbées sont avec ou sans exportation?***

L'article 28.8 du CCTP répond à cette question

Question 14 : Bonjour, Pourriez-vous nous fournir Arrêté préfectoral portant autorisation environnementale (car il n'est pas fourni dans le DCE)? Avec nos remerciements. Cordialement.

Réponse 14 :

L'arrêté vient d'être ajouté au DCE.

Question 15 : Bonjour, Lot1 : Le prix 1.5 fait référence au PGCSPPS, ce document n'est pas présent au DCE pouvez-vous le transmettre ? Merci

Réponse 15 :

Le PGC SPS est ajouté au DCE.

Question 16 : Bonjour, Dans votre réponse 1 vous mentionnez que l'étude géotechnique sera transmise début mars, pouvez-vous nous la transmettre svp Merci

Réponse 16 : les études ont été ajoutées au DCE

Question 17 : Bonjour, Suite à l'ajout du PGC pourriez vous intégrer le PGC dans l'ordre de priorité des pièces conformément au CCAP p 6/ 18 car il n'y figure pas (idem pour l'Autorisation environnementale). En vous remerciant Cordialement.

Réponse 17 :

Dans la hiérarchie des pièces contractuelles, le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC SPS) se situe entre le DQE et le mémoire technique remis par le candidat. Le CCAP est modifié en ce sens.

L'autorisation environnementale est un acte réglementaire. Aussi il n'est pas nécessaire de l'indiquer dans les pièces contractuelles.

Question 18 :

- 1. Conformément au marché, il y a une tranche ferme et deux tranches optionnelles. Pour le lot 3, au niveau BPU DQE des deux tranches optionnelles, il n'est pas prévu de travaux préparatoires (installation de chantier, de constat d'huissier, d'implantation, de plan et document EXE , plan récolement et DOE, ...) . Pourriez-vous confirmer ce point ? Ces postes (travaux préparatoires et DOE) sont uniquement prévues pour la tranche ferme.**
- 2. Nous avons relevé une incohérence au niveau du PGC et CCTP/BPU lot 3. Il est noté dans le PGC que le VRD doit réaliser les aménagements de stockage ainsi que les aménagements de circulation ETC. Pourriez-vous svp nous confirmer qui doit réaliser les aménagements de zone de circulation et de stockage ?**
- 3. Pourriez-vous nous préciser les délimitations exactes de la tranche ferme, conditionnelle 1e et 2, s'il vous plait ?**

Réponse 18 :

1. Voici un BPU/DQE à jour comprenant les postes des travaux préparatoires dans les TC.

2. Les délimitations figurent sur le plan d'aménagement.

3. Conformément à l'article 6 du CCTP : Le décapage de la terre végétale sur les emprises des espaces publics et aménagements de voiries sera réalisé par le LOT 1. La reprise et le renappage de la terre végétale sur les emprises des espaces à végétaliser seront réalisés par le LOT 1.

Le présent lot aura à sa charge, la reprise sur stock ainsi que le décapage de la terre végétale sur les emprises des terrassements liés à la réalisation des mesures compensatoires ainsi que l'apport de 15 % du volume total des fosses de plantation en terre végétale.

Le prix A030 du BPU concerne des circulations et de stockage sur site provisoires à éventuellement réaliser lors des travaux.

Question 19 :

4. Le poste A030 est un poste à l'unité ou forfait dans BPU c'est au forfait et dans le DQE c'est à l'unité ?
5. Pourriez-vous nous envoyer un plan des aménagements paysagers avec légende claire des aménagements (plantation, massifs, terrassements) ainsi que les délimitations des emprises de tranche ferme et conditionnelle 1 et 2 (les traits de délimitation ne montrent pas clairement les délimitations exactes du zonage TF, TC1 et TC2) ?

Réponse 19 :

4. L'unité est au forfait

5. Le plan joint comprend la légende ainsi que le découpage des tranches.

Question 20 : Bonjour, Pourriez-vous nous confirmer, comme indiqué au CCTP page 51/85, si la fourniture et pose d'un panneau de chantier de 3mx2m incombe bien au lot 3 ? Cordialement,

Réponse 20 :

Ce prix est à prévoir conformément au BPU

Question 21 : De même, pourriez-vous nous confirmer que la mise à disposition d'un bureau (avec téléphone ?) pour le maître d'œuvre est à la charge du lot 3 ?

Réponse 21 :

Cet élément a été supprimé du BPU, il vous incombe cependant de mettre éventuellement en place un local afin d'organiser les réunions de chantier.

Question 22 : Les 4 postes du chapitre F010 sont au m3 dans le DQE et au m² dans le BPU. Compte-tenu des quantités, nous supposons qu'il s'agit de m3, mais le BPU étant le document contractuel de référence, serait-il possible d'y mettre à jour l'unité ?

Réponse 22 :

L'indice B du BPU présente bien les quantités en m².

Question 23 : Bonjour. Lot 3 AP. Pourriez-vous svp nous nous apporter les éléments de réponse pour les questions n° 13 déjà posées? Merci

Réponse 23 : Cf question 13

Les réponses aux questions 13 ont déjà été transmises.

Question 24 : Le CCTP lot 1 prévoit un compartiment étanche avec géomembrane PEHD 1,5 mm, géotextile et géocomposite [CCTP lot 1 p.28-29], alors que la note Analyse du DCE indique que les bassins ne doivent pas être étanches et doivent permettre l'infiltration des petites pluies, notamment dans le volume mort Analyse du DCE p.4-5, p.16. Merci de confirmer la solution de référence à chiffrer.

Réponse 24 : Nous vous confirmons la nécessité de créer un volume mort imperméable sur le bassin Sud (parcelle au Sud de la RD84) qui permet la gestion d'une éventuelle pollution conformément aux CCTP et autres pièces marché. Le nouveau DCE mis en ligne modifie cependant les prestations attendues initialement. L'ensemble du bassin à l'exception de ce volume mort est bien "perméable".

Question 25 : Le débit de fuite du bassin sud est indiqué à 67 l/s au CCTP CCTP lot 1, p.28, alors que l'analyse du DCE renvoie à 64 l/s dans le dossier d'autorisation environnementale Analyse du DCE, p.5. Merci de confirmer la valeur contractuelle à retenir.

Réponse 25 : Les nouveaux plans fournis ont corrigé cette erreur. Le débit de fuite, et donc le régulateur de débit sont bien à calibrer à 64l/s

Question 26 : Merci de préciser si les mentions de géotextile/géocomposite figurant sur les plans et coupes doivent être supprimées, et de transmettre le cas échéant des plans mis à jour.

Réponse 26 : Nous vous renvoyons vers les nouvelles pièces transmises ce jour.

Question 27 : Merci de préciser quelle pièce fait foi entre CCTP, plans et dossier d'autorisation environnementale en cas de contradiction.

Réponse 27 : Nous vous renvoyons à l'article 2 du CCAP qui répertorie les pièces contractuelles du marché et leur ordre.

Question 28 : Lot 1 : Le CCTP nous indique à l'article 1.3.2.1.2, que la couche de roulement ne fait pas partie du présent appel d'offres, cependant le DQE la prévoit (TF et TC1). Merci de nous apporter une réponse à ce sujet.

Réponse 28 :

La couche de roulement est bien à chiffrer dans le présent DQE/BPU. Cependant celle-ci sera différée en termes de réalisation pour des questions de phase de constructibilité des parcelles.

Question 29 : Dans le DQE indice C voirie lot 1, dans l'onglet DE TC giratoire la ligne n°59 n'apparaît pas, pour correspondre à un PU 1.22, est ce un oubli ou la ligne doit être supprimé. Merci d'avance pour votre réponse.

Réponse 29 :

L'utilisation de cette ligne n'est actuellement pas justifiée/nécessaire sur la TC giratoire. Elle n'est pas à considérer.

Question 30 :

Lot 3 :

- Poste A050 Pourriez-vous nous préciser quelle est la composition de la barrière de protection : bâche polypropylène ? grillage à maille ? membrane Rootstop ? ou géotextile ? suivant CCTP : faut-il prévoir deux types de protection : grillage mouton + géotextile en pied de clôture ? ou suivant plan de détail p14/18 il est précisé des piquets de maintien avec jambe de force, avec géotextile fixé sur le piquet ?

- Poste A030 Pourriez-vous nous préciser si la piste des circulations de chantier et aménagement de zone stockage à mettre en œuvre par le lot 3 doit être faite uniquement pour la circulation propre des engins et stockage des travaux du lot 3 ?

- Chapitre D : confirmez-vous que le petit mobilier sera fixé sur les arbres ?

-Poste F070 : il est précisé que la protection de tronc sera en toile de jute comme décrit au CCTP. Ce qui est décrit au CCTP est une natte de bambou. Pourriez-vous nous préciser quel est le type de protection de tronc souhaité ?

-Il est mentionné dans le CCTP une poche d'irrigation. Pourriez-vous nous confirmer que celle-ci ne figure pas dans nos prestations

Pourriez-vous nous confirmer que nous pouvons nous brancher dans les réseaux : si présence de bouche incendie, etc. pour l'arrosage des végétaux ?

Réponse 30 :

Poste A050 Pourriez-vous nous préciser quelle est la composition de la barrière de protection : bâche polypropylène ? grillage à maille ? membrane Rootstop ? ou géotextile ? suivant CCTP : faut-il prévoir deux types de protection : grillage mouton + géotextile en pied de clôture ? ou suivant plan de détail p14/18 il est précisé des piquets de maintien avec jambe de force, avec géotextile fixé sur le piquet ?

Les informations à ce sujet sont présentes dans le chapitre 18, page 41 du CCTP ainsi que le chapitre 27 page 78 du CCTP

- **Poste A030** Pourriez-vous nous préciser si la piste des circulations de chantier et aménagement de zone stockage à mettre en œuvre par le lot 3 doit être faite uniquement pour la circulation propre des engins et stockage des travaux du lot 3 ?

Oui. Réponse dans le paragraphe 18 page 54 du CCTP.

- **Chapitre D** : confirmez-vous que le petit mobilier sera fixé sur les arbres ?

Les nichoirs artificiels seront bien fixés sur les arbres.

-**Poste F070** : il est précisé que la protection de tronc sera en toile de jute comme décrit au CCTP. Ce qui est décrit au CCTP est une natte de bambou. Pourriez-vous nous préciser quel est le type de protection de tronc souhaité ?

Il s'agit bien de protection en bambous. paragraphe 22.9.6. page 73 du CCTP.

-Il est mentionné dans le CCTP une poche d'irrigation. Pourriez-vous nous confirmer que celle-ci ne figure pas dans nos prestations

Effectivement la poche d'irrigation ne figure pas dans le marché.

Pourriez-vous nous confirmer que nous pouvons nous brancher dans les réseaux : si présence de bouche incendie, etc. pour l'arrosage des végétaux ?

Il ne sera pas possible de se brancher sur les réseaux de défense incendie de la zone. La seule solution envisageable pour disposer d'eau potable sur le site serait la demande d'un branchement d'eau provisoire au concessionnaire (VEOLIA pour le secteur de Sorigny) qui facturera à l'entreprise demandeuse le compteur ainsi que la consommation associée.

Question 31 : Pourriez-vous nous envoyer un plan de zonage qui délimite la tranche ferme, conditionnelle 1 et 2 ? Les traits ne suffisent pas pour comprendre la délimitation, d'autant plus, au niveau du BPU DQE de la tranche ferme, il est précisé des travaux de finalisation d'espaces prairiaux MCZH1 et MCZH2, afin de pouvoir chiffrer correctement pourriez-vous nous préciser à quelles zones/hachures sur plan celles-ci correspondent ? il nous semble que celles-ci ne soient pas localisées uniquement au niveau de la tranche ferme.

Réponse 31 :

Les traits présents sur le plan correspondent aux tranches de travaux liés aux voiries et aux aménagements d'accompagnements. L'ensemble des mesures de compensation sont bien à prendre en compte dans la tranche ferme.

Question 32 : Pouvez-vous nous confirmer ou modifier le trafic exigé pour la voie verte, celui-ci est demandé en T0 au chapitre 2.3 du Règlement de consultation ?

Réponse 32 :

Je vous confirme qu'il s'agit bien d'une erreur. Nous modifions en conséquence cette partie du RC.

Question 33 : Pour les limites de prestations tels que définis page 20/85 : Pour le lot 3, l'apport de 15 % du volume total des fosses de plantation en terre végétale (intégré au poste F010) correspond à la terre végétale reprise sur stock (poste F005) ? Pourriez-vous nous préciser quelles sont les emprises de terrassements liées à la réalisation des mesures de compensation = pour le lot 3, il s'agit uniquement des fosses de plantation d'arbre individuelle et continue, les haies arbustives et haie pluristrate ?

Réponse 33 :

Oui il s'agit bien de la terre végétale reprise sur stock (F005) et intégrée au poste F010. Concernant les terrassements des mesures compensatoires pour le lot 3, ils sont précisés page 13/85 du CCTP, dans la partie "1. nature des aménagements. "

Question 34 : Bonjour, pour le lot 3 AP, dans l'indice C, les postes F010 sont toujours en m² au BPU et en m³ au DQE ? Pourriez-vous mettre en cohérence les unités pour ces postes ?

Réponse 34 :

Bonjour, l'ensemble des postes F010 sont au m² que ce soit dans le BPU ou le DQE. Toutefois, le fichier de synthèse présentait encore les informations en m³. Vous trouverez par conséquent le document actualisé en pièce jointe.

Question 35 : Bonjour, Il n'est actuellement pas possible d'ouvrir et d'exploiter les 8 plans PDF du lot N°2 de ce projet Serait-il possible de transmettre de nouveau ces plans afin de pouvoir les télécharger et travailler dessus Dans l'attente de votre retour

Réponse 35 :

Vous disposez des plans DWG en plus des PDF dans le dossier de consultation en ligne. Vous avez donc l'ensemble des éléments pour analyser et chiffrer l'offre.
